

SÉANCE DU 13 MARS 2017

Convocations du 3 mars 2017.

L'An Deux Mil dix sept, le 13 mars, à 19 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Frédéric TIHI, Maire.

Etaient Présents : Frédéric TIHI, Stéphane CAVELAN, Pascal BAUCHE, Brigitte MARITAUD-GRONGNET, Bertrand DURAND, David FERRAND, Christophe FREBOURG, Michel DIDION.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Sylvie GASSE (excusée), Emmanuel COTREBIL, Amélie ALEXANDRE.

Pouvoir : Sylvie GASSE a donné pouvoir à Brigitte MARITAUD-GRONGNET.

Secrétaire de séance : Bertrand DURAND

Lecture du procès verbal de la séance précédente qui est approuvé par l'assemblée.

Après proposition de Monsieur le maire, les membres du conseil municipal acceptent de rajouter à l'ordre du jour la proposition de délibération du SDE76.

COMMISSION VILLAGE/MAISONS FLEURIES

Les membres du conseil municipal décident de renouveler cette année la participation au concours départemental des villages et maisons fleuris. La commune doit envoyer son inscription avant le 15 mai 2017. Pour ce qui concerne les particuliers, ceux qui sont intéressés pour s'inscrire pourront se faire connaître à la Mairie avant la date limite d'envoi au Département de Seine-Maritime soit le 29 mai 2017.

La commission des maisons fleuries va organiser pour la quatrième fois le concours communal qui est ouvert à tous les Bois-Episcopiens. Elle se réunira prochainement pour étudier l'organisation pour cette année.

SYNDICAT DES COLLEGES DE DARNÉTAL : REPRISE D'EXCEDENT (DELIBERATION 2017/1)

Stéphane Cavelan, délégué au syndicat des collèges de Darnétal informe le conseil municipal que la préfète de Seine Maritime a pris un arrêté le 16 décembre 2016 portant fin d'exercice des compétences du syndicat intercommunal de gestion des collèges de Darnétal à compter du 31 décembre 2016. Depuis il a été créé une entente communale en remplacement de ce syndicat. Mr le Maire précise qu'il a signé le 21 février 2016 un avenant à cette convention pour modifier les communes membres étant donné que Saint Aubin Epinay ne souhaite plus en faire partie. Il y aura donc un impact budgétaire car le coût par habitant qui était prévu à 6,30 € sera de 6,75 €. Concernant la dissolution du syndicat des collèges, les communes doivent délibérer sur les conditions financières.

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable,

Vu la délibération du conseil syndical du 8 novembre 2016, fixant la clé de répartition au prorata de la population au 1^{er} janvier 2016, soit 523 habitants pour Bois l'évêque,

Considérant les résultats du compte administratif approuvé par le syndicat intercommunal du 19 décembre 2016,

Considérant que la section de fonctionnement du Compte Administratif 2016 présente un excédent de fonctionnement de 26 965,98 €,

Le remboursement de l'excédent concernant la commune de Bois l'Evêque s'élève donc à 984,38 €.

Le Maire expose que la TCAR a envoyé une facture d'un montant de 4 613,00 € pour des bons de transports de 2016 pour les élèves fréquentant les collèges de Darnétal. Celle-ci est à répartir entre les 12 communes membres du Syndicat des collèges de Darnétal au 1^{er} janvier 2016. Par conséquent, le montant au prorata de la facture pour la commune de Bois l'Evêque de 168,39 € est à déduire de l'excédent.

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance des informations et délibéré :

- décide donc d'accepter la clé de répartition du résultat du compte administratif au prorata de la population 2016,
- adopte à l'unanimité le montant de l'excédent pour la commune de Bois l'Evêque de 815,99 €

LOTISSEMENT CLOS DU VAL FLEURI : PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU N°1

Mr le Maire informe les conseillers que suite à la publication dans le journal, deux registres d'observations ont été mis à disposition du public à la Mairie de Bois l'Evêque et à la Communauté de Communes du Plateau de Martainville durant 1 mois. Ils n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

Pour rappel cette modification simplifiée n°1 de notre PLU vise à faire évoluer deux articles du règlement sur la zone AU (article 11.3.1 réglementant les façades et article 11.5.4 réglementant les clôtures) et l'orientation d'aménagement et de programmation « centre bourg ».

Cette modification du PLU doit faire l'objet d'une délibération du conseil communautaire de la nouvelle Communauté de Communes Inter Caux Vexin. Ensuite il y aura les mesures de publicité qui sont l'affichage d'un mois de la délibération, l'insertion dans un journal et la publication dans le recueil des actes administratifs. Pour finir la transmission en Préfecture.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES INTER-CAUX-VEXIN SUR L'UTILISATION DU MATERIEL (DELIBERATION 2017/2)

Mr le Maire expose que suite à la fusion des 3 ex Communautés de Communes des Portes Nord-Ouest, du moulin d'Ecalles et du Plateau de Martainville, le matériel de l'ancienne Communauté de Communes du Plateau de Martainville est propriété de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin.

Mr le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention avec la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin pour l'utilisation du tracteur balayeuse-desherbeuse, et du desherbeur-thermique. Christian, notre employé communal a suivi la formation pour l'utilisation de ces matériels. Les brosses adaptables sur la balayeuse ont déjà été achetées en fin d'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mr le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin pour l'utilisation du tracteur balayeuse-desherbeuse, et du desherbeur-thermique.

Mr le Maire informe les conseillers que parmi 15 commissions thématiques proposées au sein de cette nouvelle communauté de communes il a décidé de se positionner sur « l'aménagement de l'espace et stratégie territoriale » et « la communication et démocratie participative ».

REPAS DES ANCIENS 2017

L'année dernière le repas des anciens s'est déroulé dans une ambiance conviviale à l'auberge de Régine à St Jacques sur Darnétal. Il y avait 50 personnes présentes. Le coût était de 35 € par personne (tout compris).

Après discussion, le conseil municipal décide de prévoir le repas des anciens le samedi 6 mai 2017 à 12h00 à la taverne de Bonsecours.

La municipalité mettra le car du SIVOM à disposition avec Christian notre chauffeur.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES 23 AVRIL ET 7 MAI 2017

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que la circulaire ministérielle du 17 février 2017 relative à l'organisation matérielle et déroulement de l'élection du Président de la République stipule en page 15 que le scrutin est ouvert à 8 heures et désormais clos à 19h00 (heures locales).

Il en profite pour déclarer que la liste électorale de la commune compte au 28 février 2017 373 inscrits (179 électeurs et 194 électrices).

Cette année, il y a eu la refonte des listes électorales le 1^{er} mars 2017 qui consiste en une remise en forme des listes électorales avec reclassement des électeurs par ordre alphabétique et attribution d'un nouveau numéro suivant cet ordre. Cette opération matérielle conduit à la distribution d'une nouvelle carte électorale à l'ensemble des électeurs.

Un tableau de la tenue du bureau de vote est effectué avec les conseillers présents. En prenant en compte 3 assesseurs par tranche horaire, il s'avère qu'il manque quelques personnes.

Mr le Maire propose de réaliser un flyer pour permettre aux électeurs de faire un acte citoyen en participant aux élections et de se faire connaître en Mairie.

COMMISSION IMPOTS

Les membres de la commissions des impôts directs se sont réunis en séance extraordinaire le vendredi 10 mars 2017 à 17h30 pour étudier les impôts fonciers perçus sur la commune. Aucune remarque particulière.

AFFAIRE ADMINISTRATIVE : POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Notre secrétaire de mairie Carole Levasseur actuellement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe effectue à ce jour 16h par semaine.

Il s'avère que pour des raisons personnelles son deuxième contrat dans le privé va très prochainement prendre fin. Elle recherche actuellement un travail pour compléter son temps partiel.

La charge de travail au secrétariat de Mairie est importante et des travaux sont en attente dont le détail est mentionné par Mr le Maire. Il faut savoir qu'actuellement la commune compte 532 habitants. Récemment il y a eu le lotissement des cerisiers, prochainement il y aura les appartements du château Béthel et la rénovation des anciennes écuries, sans oublier le futur lotissement le clos du val fleuri. Nous nous approcherons donc d'environ 700 habitants selon une étude.

Une comparaison d'horaire a été faite par rapport aux communes avoisinantes.

Après discussion, le conseil municipal ne voit aucune objection à la modification de durée de service de la secrétaire pour 35 h hebdomadaire à condition que cette charge financière rentre dans le budget communal.

PROJET D'AMENAGEMENT DE SECURITE - VOIRIE CHEMIN DE LA CHACOINE (DELIBERATION N°2017/3)

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a rencontré récemment un habitant de la commune concernant un problème d'entretien d'un chemin situé rue de Martainville et qui est à la charge de la commune. Il s'avère que ce dossier dure depuis 1992. Le conseil municipal donne son accord pour trouver une solution à cette demande.

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- donne à l'unanimité un avis favorable au projet d'aménagement de sécurité de la voirie du chemin de la Chacouine.

- autorise Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à Madame la Préfète de la Seine-Maritime au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 20 % à 30 % du montant HT du projet, selon montant prévisionnel de 11 165,00 € HT. La TVA sera récupérée par le biais du FCTVA.

La dépense sera prévue au budget 2017.

AVIS CONCERNANT UNE PROPOSITION DE MR LE MAIRE DE BOIS D'ENNEBOURG

Mr le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal d'un mail envoyé par Mr Mathias Ader, Maire de Bois d'Ennebourg.

Celui-ci, pour diverses raisons demande au conseil municipal de Bois l'Evêque de réfléchir sur une possibilité de faire fusionner nos 2 communes.

Après débat et réflexions, le conseil municipal décide de proposer une rencontre entre les deux conseils municipaux au complet dans la salle des fêtes de Bois d'Ennebourg pour étudier cette possibilité en analysant le pour et le contre.

BUDGET PRIMITIF 2016 : VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire informe le conseil que cinq virements de crédits ont été effectués sur le budget 2016 :

- Pour alimenter le compte 2188 autres immobilisations corporelles en section d'investissement il a été nécessaire de prélever au compte 020 dépenses imprévues la somme de 500,00 €. (délib. 2016/31).

- Pour alimenter le compte 6455 cotisations pour assurance du personnel en section de fonctionnement il a été nécessaire de prélever au compte 022 dépenses imprévues la somme de 2 835,00 €. (délib. 2016/32).

- Pour alimenter le compte 2051 concessions et droits similaires en section d'investissement il a été nécessaire de prélever au compte 020 dépenses imprévues la somme de 520,00 €. (délib. 2016/33).

- Pour alimenter le compte 6068 autres matières et fournitures en section de fonctionnement il a été nécessaire de prélever au compte 022 dépenses imprévues la somme de 50,00 €. (délib. 2016/34).

- Pour alimenter le compte 6262 frais de télécommunications en section de fonctionnement il a été nécessaire de prélever au compte 022 dépenses imprévues la somme de 100,00 €. (délib. 2016/35).

SDE76 : DEMANDE D'ADHESION DES TREIZE COMMUNES DE L'ANCIENNE CCYP (DELIBERATION N°2017/4)

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu un courrier du 6 mars 2017 du SDE76 concernant la demande d'adhésion des treize communes de la Communauté de Communes Yères et Plateaux.

VU :

- Les délibérations successives des treize communes demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération du 17 février 2017 du SDE76 acceptant ces adhésions,

CONSIDERANT :

- que la Communauté de Communes Yères et Plateaux (CCYP), adhérente au SDE76 par représentation substitution de treize communes, a été dissoute au 1er janvier 2017,
- que, suite à cette dissolution, ces treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP,
- que ces demandes d'adhésion sont neutres financièrement pour le SDE76 et les 13 communes,
- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que le SDE76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces treize communes,

PROPOSITION :

Il est proposé :

- d'accepter l'adhésion de ces treize communes au SDE76,

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'adhésion des communes suivantes : Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères, au SDE76.

QUESTIONS DIVERSES : LES SUJETS SUIVANTS ONT ETE EVOQUES :

Mariage

Le samedi 8 avril 2017 à 15h45 sera célébré en la maison commune le mariage entre Benjamin Jourand et Sarah Zuger.

Ces futurs mariés sont domiciliés sur la commune de Maromme. Les parents du futur mari sont domiciliés sur la commune au 57 rue principale.

Noces d'or

Le samedi 13 mai 2017 à 15h45 sera célébré en la maison commune les noces d'or, 50 ans de mariage, de Mr et Mme Avenel Alain et Marie-Claude domiciliés sur la commune au 42bis rue principale.

SIVOM du Bois tison

Vu la démission de Pascal Bauche de ses fonctions de Président du SIVOM du Bois Tison et de délégué de la commune de Bois l'Evêque à ce syndicat à compter du 1^{er} janvier 2017, il y a eu de nouvelles élections lors du conseil syndical le 14 janvier dernier.

Mr Stéphane Boucher a été élu Président et Mr Stéphane Cavelan Vice-président.

Les autres membres sont Mathias Ader, Sophie Lamme, Katia Labarre, Frédéric Tihi, Bertrand Durand et Amélie Alexandre.

Affaire scolaire

Une demande de dérogation a été déposée à la Mairie concernant un enfant de la commune pour une scolarisation en maternelle dans une autre commune. Le conseil refuse de donner une suite favorable à cette demande pour le maintien de nos écoles.

Commission Cimetière

Un devis a été réalisé par la société Perazzi-Gallier concernant la réalisation d'un ossuaire dans le cimetière communal. Après visite des lieux, trois propositions ont été chiffrées. Le choix se fera en fonction des capacités budgétaires.

Un autre devis a été réalisé par la société Carrières et Ballastières de Normandie concernant la livraison de 17 tonnes de gravelles pour l'aménagement des allées du cimetière. Cette dépense d'un montant de 478 € HT sera à prévoir au budget 2017.

Arrêté municipal de circulation

Suite à la demande du Département de la Seine Maritime pour l'organisation de la 8^{ème} édition de la randonnée nocturne le 25 mars 2017 au départ du château de Martainville un arrêté municipal portant réglementation de la circulation des véhicules a été pris. En effet de 19h à 1h la circulation des véhicules (sauf véhicules de secours) sera interdite sur la VC3 reliant Bois l'évêque et Martainville Epreville.

ASDB

Mr le Maire informe le conseil qu'actuellement l'ASDB a décidé de se mettre en standby. La question se pose sur l'organisation du repas du 13 juillet. A réfléchir !

La séance est levée à 22 h 30 mn.